

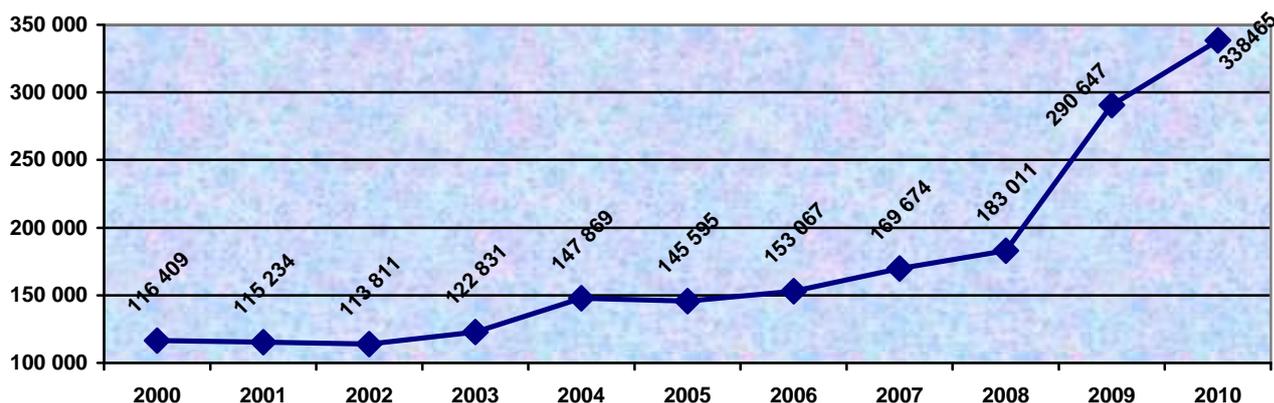


**LA CRÉATION D'ENTREPRISES  
EN FRANCE AU  
PREMIER SEMESTRE 2010**

## ■ ■ ■ 338 465 créations d'entreprises au premier semestre 2010

Un nombre record de créations d'entreprises a été enregistré en France durant le premier semestre 2010 avec 338 465 nouvelles unités

*Nombre de créations d'entreprises recensées du 1<sup>er</sup> semestre 2000 au 1<sup>er</sup> semestre 2009*



Durant le premier semestre 2010, le nombre de créations d'entreprises a augmenté de 17 % au regard du premier semestre 2009. Il se place dans le prolongement d'une année de croissance jamais égalée (pour mémoire, le nombre de créations a augmenté de 75 % entre 2008 et 2009). La hausse observée au premier semestre 2010 résulte en grande partie du régime de l'auto-entrepreneur déjà à l'origine de la croissance constatée en 2009.

Ce nouveau régime, mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2009, a été institué par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 dans le but de simplifier l'exercice des petites activités indépendantes. Il s'adresse à toute personne voulant pratiquer une activité commerciale, artisanale ou libérale à titre principal ou complémentaire.

Il vient compléter un certain nombre de mesures déjà mises en place depuis de nombreuses années et qui ont également été bénéfiques à la création d'entreprises. Ainsi, depuis 2003, le nombre de créations d'entreprises en France a considérablement augmenté (+ 54 % entre 2002 et 2008), en réponse aux différents dispositifs mis en place.

Le régime de l'auto-entrepreneur concerne une grande partie des entreprises créées au premier semestre en France : 59 % des créations enregistrées ont demandé à bénéficier du régime de l'auto-entrepreneur dès le démarrage de l'activité, soit 200 313 entreprises. Au total, en dix-huit mois, plus de 520 000 auto-entrepreneurs ont créé une entreprise. Au premier semestre 2010, ce nouveau régime continue d'intéresser les Français. Le nombre de créateurs bénéficiant de ce nouveau régime est plus important au premier semestre 2010 qu'au premier semestre 2009 : le nombre de créations a augmenté de 32 % entre ces deux périodes. Par ailleurs, les créations d'entreprises ne bénéficiant pas du régime de l'auto-entrepreneur au démarrage de l'activité ont vu leur nombre se stabiliser sur ce même intervalle.

## ■ ■ ■ Des évolutions différentes selon le secteur d'activité

L'ensemble des secteurs d'activité a enregistré une croissance du nombre de créations d'entreprises entre le premier semestre 2009 et le premier semestre 2010. Toutefois, l'évolution varie de manière importante selon le secteur : entre + 3 % pour le commerce de gros et + 38 % pour la vente et la réparation automobile.

La création dans les secteurs d'activité au 1<sup>er</sup> semestre 2010

Secteurs d'activité	Nombre de créations au 1 <sup>er</sup> semestre 2010	Evolution du nombre de créations entre le 1 <sup>er</sup> semestre 2009 et le 1 <sup>er</sup> semestre 2010
<b>Activités de type secondaire</b>	<b>62 207</b>	<b>+ 27,5 %</b>
Industrie	15 562	+ 24,5 %
Construction	51 645	+ 28,5 %
<b>Activités de type commerce</b>	<b>121 892</b>	<b>+ 11,0 %</b>
Commerce de détail	50 287	+ 3,6 %
Commerce de gros	6 822	+ 2,8 %
Commerce de bouche	1 136	+ 10,5 %
Immobilier	9 160	+ 13,0 %
Hébergement et restauration	15 405	+ 6,2 %
Services en direction des personnes	30 859	+ 23,3 %
Vente et réparation automobile	8 223	+ 38,3 %
<b>Activités de type services</b>	<b>149 366</b>	<b>+ 16,9 %</b>
Courtage	8 282	+ 21,1 %
Transports	5 222	+ 18,8 %
Activités scientifiques et techniques	51 708	+ 21,8 %
Services administratifs et de soutien aux entreprises	23 396	+ 15,5 %
Information et télécommunication	16 480	+ 5,9 %
Education	13 463	+ 32,7 %
Arts, spectacles et activités récréatives	10 996	+ 17,0 %
Santé	13 291	+ 6,5 %
Activités financières	6 520	+ 5,3 %
<b>Ensemble des secteurs</b>	<b>338 465</b>	<b>+ 16,6 %</b>

- Six secteurs se distinguent par une croissance élevée du nombre de créations d'entreprises au premier semestre 2010 (hausse supérieure à l'ensemble des secteurs d'activités) :
- les activités de vente et de réparation automobile (+ 38 %),
  - l'enseignement (+ 33 %),
  - la construction (+ 29 %),
  - l'industrie (+ 25 %),
  - les services en direction des personnes (+ 23 %)
  - et les activités scientifiques et techniques (+ 22 %).

A l'exception de la construction, l'ensemble de ces secteurs se démarquaient déjà une croissance comptant parmi les plus élevées en 2009 : entre 2008 et 2009, ces activités enregistraient une croissance comprise entre + 85 et + 190 % (contre + 78 % pour l'ensemble des secteurs). Le plus souvent, ces secteurs se composent d'activités de prestations de services.

Dans le secteur de l'industrie, les activités de production d'électricité se caractérisent par une très forte croissance (+ 121 % au premier semestre au regard du premier semestre 2009). Ces activités représentent 17 % des créations du secteur de l'industrie.

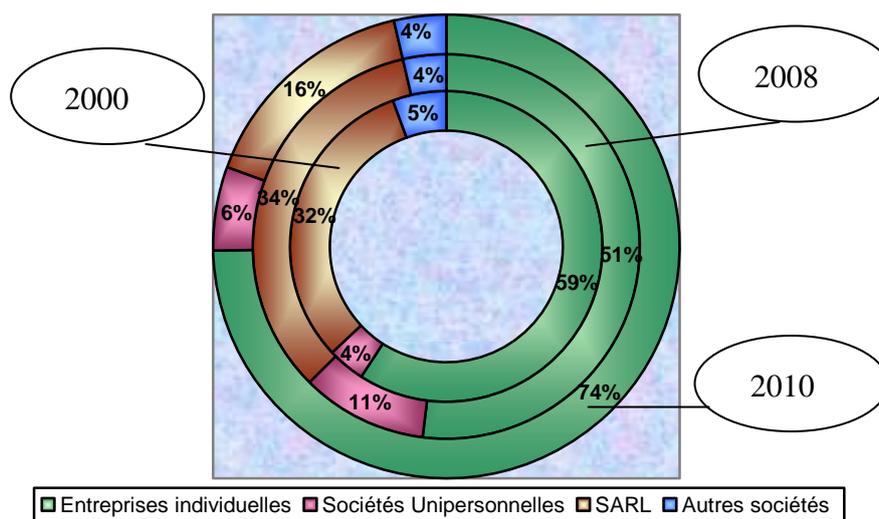
- D'autres secteurs enregistrent une évolution nettement moins favorable (inférieure à 8 %) :
- le commerce de gros,
  - le commerce de détail,
  - les activités financières,
  - les activités de l'information et de la communication,
  - les activités d'hébergement et de restauration
  - et les activités de santé.

A l'exception du commerce de détail, ces secteurs enregistraient déjà, en 2009, une croissance inférieure à celle de l'ensemble des secteurs d'activité.

## ■ ■ ■ Les entreprises individuelles sont la principale forme juridique en 2009

Les entreprises créées en 2010 s'immatriculent principalement sous la forme d'entreprise individuelle (74 % des créations). L'arrivée du régime de l'auto-entrepreneur en 2009 qui ne concerne que les entreprises individuelles a profondément modifié la répartition des créations. Jusqu'en 2009, les créations sous forme sociétale étaient de plus en plus importantes ; en 2000, elles représentaient 41 % des créations contre 49 % en 2008 et 26 % en 2009.

Répartition des créations d'entreprises selon la nature juridique aux premiers semestres de chaque année



- Au premier semestre 2010, les entreprises individuelles ont enregistré une croissance supérieure à celle des sociétés au regard du premier semestre 2009 (respectivement + 19 et + 11 %).

La hausse plus conséquente des créations d'entreprises individuelles prolonge la tendance observée en 2009 où les entreprises individuelles, dont le nombre a explosé au regard de l'année 2008, connaissent une évolution plus favorable que les créations de sociétés. Ces dernières ont connu une augmentation entre le premier semestre 2009 et le premier semestre 2010, tandis que l'année précédente ce nombre avait diminué (- 13 % au premier semestre 2009 au regard du 1<sup>er</sup> semestre 2008).

Toutefois, la croissance du premier semestre 2010 n'a pas permis à cette forme sociétale de retrouver un nombre de créations équivalent à celui de 2008 ; il a diminué de 3 %.

#### La création par nature juridique au 1<sup>er</sup> semestre 2010

Nature juridique	Nombre de créations au 1 <sup>er</sup> semestre 2010	Evolution du nombre de créations entre le 1 <sup>er</sup> semestre 2009 et le 1 <sup>er</sup> semestre 2010
<b>Entreprises individuelles</b>	<b>252 813</b>	<b>+ 19 %</b>
<b>Sociétés</b>	<b>85 652</b>	<b>+ 11 %</b>
Sociétés unipersonnelles (EURL et SASU)	19 880	+ 20 %
SARL	53 445	+ 5 %
SAS	7 929	+ 63 %
Autres sociétés	4 398	- 4 %
<b>Ensemble des entreprises</b>	<b>338 465</b>	<b>+ 16,6 %</b>

➤ Les sociétés unipersonnelles (EURL et SASU) ont enregistré une augmentation élevée du nombre de créations d'entreprises au premier semestre 2010 par rapport au premier semestre 2009 (+ 20 %). Cette hausse est supérieure à celle de sociétés non unipersonnelles (+ 9 %). L'importante croissance des sociétés unipersonnelles de ce semestre succède à une année peu favorable pour cette forme juridique qui avait vu son nombre diminuer. Cette augmentation a permis à cette forme juridique d'enregistrer un nombre de créations supérieur à celui observé en 2008 (+ 4 %).

Plusieurs hypothèses peuvent être émises quant à la hausse des immatriculations sous cette forme juridique (sans que cette liste soit exhaustive), il est même probable qu'elles se cumulent :

- Une part plus importante d'entreprises choisit cette forme juridique dès la création de l'activité.
- Des entreprises individuelles (y compris des auto-entrepreneurs) se sont transformées juridiquement. Ces transformations peuvent résulter du développement de l'activité de l'entreprise (une autre forme juridique devient alors plus intéressante) ou bien du fait que les créateurs d'entreprises estiment aujourd'hui que cette forme juridique est mieux adaptée à leur entreprise.

➤ La Loi de modernisation de l'économie, à l'origine du régime de l'auto-entrepreneur, a également facilité les immatriculations d'entreprises sous forme de société par actions simplifiées (unipersonnelles ou non) en laissant libre aux actionnaires de fixer eux-mêmes le montant du capital de la société. Autrement dit, il n'existe plus de seuil minimal pour cette forme juridique (il s'élevait à 37 000 € jusqu'en 2009).

Ces formes sociétales, qui se caractérisent par une liberté de fonctionnement plus importante, attirent davantage de créateurs. Ainsi, au premier semestre 2010, elles ont enregistré une très forte augmentation du nombre de créations (+ 136 % pour les SASU et + 63 % pour les autres SAS). Les six premiers mois de 2010 poursuivent la tendance observée l'an passé, où ces formes sociétales enregistraient déjà une croissance très importante (+ 146 % pour les SASU et + 73 % pour les autres SAS entre le premier semestre 2008 et le premier semestre 2009).

## ■ ■ ■ Toutes les régions de France connaissent une augmentation du nombre de créations au 1<sup>er</sup> semestre 2010

Toutes les régions de France ont enregistré une augmentation du nombre de créations d'entreprises entre le premier semestre 2009 et le premier semestre 2010. L'évolution varie considérablement selon la région : entre + 3 % en Poitou-Charentes et + 45 % en Guadeloupe.

### Evolution du nombre de créations d'entreprises entre le 1<sup>er</sup> semestre 2009 et le 1<sup>er</sup> semestre 2010

Régions	Nombre de créations au 1 <sup>er</sup> semestre 2010	Evolution du nombre de créations entre le 1 <sup>er</sup> semestre 2009 et le 1 <sup>er</sup> semestre 2010
Alsace	8 098	+ 21,7 %
Aquitaine	17 790	+ 5,5 %
Auvergne	5 103	+ 11,4 %
Bourgogne	6 368	+ 5,0 %
Bretagne	12 221	+ 8,8 %
Centre	9 959	+ 11,5 %
Champagne - Ardenne	4 958	+ 15,9 %
Corse	2 417	+ 5,7 %
Franche-Comté	4 851	+ 27,2 %
Guadeloupe	3 114	+ 45,2 %
Guyane	996	+ 20,9 %
Ile de France	81 074	+ 25,4 %
Languedoc-Roussillon	19 899	+ 14,4 %
Limousin	2 785	+ 7,9 %
Lorraine	8 920	+ 14,8 %
Martinique	2 618	+ 29,9 %
Midi-Pyrénées	15 953	+ 12,6 %
Nord-Pas-de-Calais	14 544	+ 28,2 %
Basse-Normandie	5 487	+ 4,3 %
Haute-Normandie	6 484	+ 20,4 %
Pays-de-la-Loire	14 002	+ 12,7 %
Picardie	6 796	+ 18,6 %
Poitou-Charentes	7 698	+ 2,7 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	38 968	+ 13,4 %
Réunion	3 995	+ 20,1 %
Rhône-Alpes	33 367	+ 16,3 %
<b>Ensemble</b>	<b>338 465</b>	<b>+ 16,6 %</b>

➤ Cinq régions ont enregistré une augmentation du nombre de créations supérieures à celle de l'ensemble des régions :

- la Guadeloupe (+ 45 %),
- la Martinique (+ 30 %),
- le Nord-Pas-de-Calais (+ 28 %),
- la Franche-Comté (+ 27 %),
- et l'Ile-de-France (+ 25 %).

Si la Franche-Comté et le Nord-Pas-de-Calais se caractérisaient déjà une des plus fortes croissances entre 2008 et 2009, en revanche, les deux régions d'outre-mer connaissent une faible hausse.

➤ L'ensemble des régions de France métropolitaine a une évolution moins favorable au premier semestre 2010 (comparé à 2009) qu'au premier semestre 2009 (comparé à 2009). Au contraire, l'évolution observée au premier semestre 2010 dans les régions d'outre-mer est plus favorable que celle du premier semestre 2009 (à l'exception de la Guyane). La croissance plus importante constatée ces six derniers mois provient probablement de la conjoncture sociale tendue du premier semestre 2009, mais également d'un régime de l'auto-entrepreneur moins intéressant pour les habitants, de ces régions sur cette même période. La législation locale de droit commun concernant la création d'entreprises dans ces régions était, jusqu'en décembre 2009, plus favorable que celle de l'auto-entrepreneur. Ce dispositif ne pouvait s'appliquer qu'à l'issue de la période d'exonération prévue qui était de 24 mois. On peut supposer que l'adaptation de ce régime aux spécificités de ces régions a permis une hausse du nombre de créations d'entreprises, tout comme cela a été le cas l'année précédente pour la métropole. D'ailleurs, les créations d'entreprises individuelles ont beaucoup augmenté entre le premier semestre 2009 et le premier semestre 2010 en outre-mer.

➤ D'autres régions ont enregistré une faible augmentation du nombre de créations d'entreprises entre le premier semestre 2009 et le premier semestre 2010 (moins de 10 %) :

- le Poitou-Charentes,
- la Basse-Normandie,
- la Bourgogne,
- l'Aquitaine,
- la Corse,
- le Limousin
- et la Bretagne.

Le plus souvent, ces régions ont connu une croissance supérieure à l'ensemble des régions de France entre 2008 et 2009 ; la Corse et la Bretagne, au contraire, ont enregistré une évolution comptant parmi les moins importantes entre 2008 et 2009.

**A N N E X E :**  
**La création par régions et  
départements en 2009**

	Nombre de créations au 1 <sup>er</sup> semestre 2010	Evolution du nombre de créations entre le 1 <sup>er</sup> semestre 2009 et le 1 <sup>er</sup> semestre 2010
<b>Alsace</b>	<b>8 098</b>	<b>+ 21,7 %</b>
67 - Bas-Rhin	4 951	+ 23,0 %
68 - Haut-Rhin	3 147	+ 19,8 %
<b>Aquitaine</b>	<b>17 790</b>	<b>+ 5,5 %</b>
24 - Dordogne	2 010	- 11,6 %
33 - Gironde	8 811	+ 9,6 %
40 - Landes	2 174	+ 6,4 %
47 - Lot-et-Garonne	1 475	+ 2,6 %
64 - Pyrénées-Atlantiques	3 320	+ 8,4 %
<b>Auvergne</b>	<b>5 103</b>	<b>+ 11,4 %</b>
03 - Allier	1 289	+ 9,0 %
15 - Cantal	474	+ 4,6 %
43 - Haute-Loire	821	+ 7,0 %
63 - Puy-de-Dôme	2 519	+ 15,7 %
<b>Bourgogne</b>	<b>6 368</b>	<b>+ 5,0 %</b>
21 - Côte d'Or	2 268	- 1,5 %
58 - Nièvre	730	+ 6,3 %
71 - Saône-et-Loire	1 972	+ 9,4 %
89 - Yonne	1 398	+ 9,7 %
<b>Bretagne</b>	<b>12 221</b>	<b>+ 8,8 %</b>
22 - Côtes-d'Armor	2 143	+ 5,2 %
29 - Finistère	3 144	+ 10,4 %
35 - Ille-et-Vilaine	3 990	+ 13,3 %
56 - Morbihan	2 944	+ 4,0 %
<b>Centre</b>	<b>9 959</b>	<b>+ 11,5 %</b>
18 - Cher	1 217	+ 19,8 %
28 - Eure-et-Loir	1 664	+ 14,6 %
36 - Indre	764	+ 16,3 %
37 - Indre-et-Loire	2 374	+ 3,3 %
41 - Loir-et-Cher	1 210	+ 19,2 %
45 - Loiret	2 730	+ 9,4 %
<b>Champagne-Ardenne</b>	<b>4 958</b>	<b>+ 15,9 %</b>
08 - Ardennes	1 079	+ 18,7 %
10 - Aube	1 171	+ 11,6 %
51 - Marne	2 162	+ 19,2 %
52 - Haute-Marne	546	+ 7,7 %
<b>Corse</b>	<b>2 417</b>	<b>+ 5,7 %</b>
2A - Corse-du-Sud	1 203	+ 6,5 %
2B - Haute-Corse	1 214	+ 4,9 %
<b>Franche-Comté</b>	<b>4 851</b>	<b>+ 27,2 %</b>
25 - Doubs	2 165	+ 22,1 %
39 - Jura	1 104	+ 23,5 %
70 - Haute-Saône	968	+ 33,9 %
90 - Territoire-de-Belfort	614	+ 45,2 %
<b>Ile-de-France</b>	<b>81 074</b>	<b>+ 25,4 %</b>
75 - Paris	27 932	+ 26,9 %
77 - Seine-et-Marne	6 826	+ 35,0 %
78 - Yvelines	7 642	+ 24,2 %
91 - Essonne	6 105	+ 28,9 %
92 - Hauts-de-Seine	10 982	+ 27,6 %
93 - Seine-Saint-Denis	8 213	+ 11,0 %
94 - Val-de-Marne	7 298	+ 17,7 %
95 - Val-d'Oise	6 076	+ 36,4 %

	Nombre de créations au 1 <sup>er</sup> semestre 2010	Evolution du nombre de créations entre le 1 <sup>er</sup> semestre 2009 et le 1 <sup>er</sup> semestre 2010
<b>Languedoc-Roussillon</b>	<b>19 899</b>	<b>+ 14,4 %</b>
11 – Aude	2 282	+ 7,3 %
30 – Gard	4 735	+ 9,9 %
34 – Hérault	8 937	+ 22,1 %
48 – Lozère	328	+ 4,1 %
66 – Pyrénées-Orientales	3 617	+ 8,7 %
<b>Limousin</b>	<b>2 785</b>	<b>+ 7,9 %</b>
19 - Corrèze	986	+ 11,7 %
23 – Creuse	474	+ 12,9 %
87 – Haute-Vienne	1 325	+ 3,7 %
<b>Lorraine</b>	<b>8 920</b>	<b>+ 14,8 %</b>
54 – Meurthe-et-Moselle	2 758	+ 16,8 %
55 – Meuse	658	+ 13,1 %
57 – Moselle	4 072	+ 13,8 %
88 – Vosges	1 432	+ 14,6 %
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>15 953</b>	<b>+ 12,6 %</b>
09 - Ariège	869	+ 5,7 %
12 – Aveyron	1 161	+ 13,0 %
31 – Haute-Garonne	7 632	+ 16,5 %
32 – Gers	966	+ 2,9 %
46 – Lot	932	+ 12,3 %
65 – Hautes-Pyrénées	1 178	+ 15,5 %
81 – Tarn	1 869	+ 7,5 %
82 – Tarn-et-Garonne	1 346	+ 8,7 %
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>14 544</b>	<b>+ 28,2 %</b>
59 – Nord	9 688	+ 31,2 %
62 – Pas-de-Calais	4 856	+ 22,6 %
<b>Basse-Normandie</b>	<b>5 487</b>	<b>+ 4,3 %</b>
14 – Calvados	2 928	+ 5,2 %
50 – Manche	1 618	+ 7,1 %
61 – Orne	941	- 2,6 %
<b>Haute-Normandie</b>	<b>6 484</b>	<b>+ 20,4 %</b>
27 – Eure	2 333	+ 18,8 %
76 – Seine-Maritime	4 151	+ 21,3 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>14 002</b>	<b>+ 12,7 %</b>
44 – Loire-Atlantique	5 812	+ 11,4 %
49 – Maine-et-Loire	2 758	+ 10,9 %
53 – Mayenne	876	+ 14,4 %
72 – Sarthe	1 869	+ 18,1 %
85 – Vendée	2 687	+ 13,5 %
<b>Picardie</b>	<b>6 796</b>	<b>+ 18,6 %</b>
02 – Aisne	1 809	+ 13,0 %
60 – Oise	3 320	+ 23,9 %
80 – Somme	1 667	+ 14,8 %
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>7 698</b>	<b>+ 2,7 %</b>
16 – Charente	1 444	- 0,7 %
17 – Charente-Maritime	3 382	+ 3,0 %
79 – Deux-Sèvres	1 232	+ 8,9 %
86 – Vienne	1 640	+ 0,9 %
<b>Provence-Alpes-Côte d’Azur</b>	<b>38 968</b>	<b>+ 13,4 %</b>
04 – Alpes-de-Haute-Provence	1 049	+ 22,7 %
05 – Hautes-Alpes	937	+ 12,2 %
06 – Alpes-Maritimes	10 564	+ 11,1 %
13 – Bouches-du-Rhône	14 082	+ 20,6 %
83 – Var	8 153	+ 7,9 %
84 – Vaucluse	4 183	+ 6,1 %

	Nombre de créations au 1 <sup>er</sup> semestre 2010	Evolution du nombre de créations entre le 1 <sup>er</sup> semestre 2009 et le 1 <sup>er</sup> semestre 2010
<b>Rhône-Alpes</b>	<b>33 367</b>	<b>+ 16,3 %</b>
01 – Ain	2 542	+ 25,1 %
07 – Ardèche	1 538	+ 8,7 %
26 – Drôme	2 708	+ 7,1 %
38 – Isère	6 662	+ 27,8 %
42 – Loire	3 168	+ 19,6 %
69 – Rhône	10 089	+ 13,8 %
73 – Savoie	2 544	+ 11,1 %
74 – Haute-Savoie	4 116	+ 11,5 %
<b><i>Sous-total France Métropolitaine</i></b>	<b><i>327 742</i></b>	<b><i>+ 16,2 %</i></b>
Guadeloupe	3 114	+ 45,2 %
Guyane	996	+ 20,9 %
Martinique	2 618	+ 29,9 %
Réunion	3 995	+ 20,1 %
<b><i>France Métropolitaine et d'outre-mer</i></b>	<b><i>338 465</i></b>	<b><i>+ 16,6 %</i></b>

## Note méthodologique

L'ensemble des informations statistiques utilisées dans ce document est issu du répertoire des entreprises et des établissements de l'Insee et exploitée par l'APCE.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la définition du concept de création d'entreprise a été modifiée par l'Insee afin d'harmoniser les statistiques au niveau européen. Depuis cette date, une création d'entreprise correspond à l'apparition d'une unité légale exploitante n'ayant pas de prédécesseur, c'est-à-dire que la création d'entreprise doit obligatoirement être accompagnée de la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Définie ainsi, la nouvelle notion de création d'entreprise est plus large que la notion de création pure qui était utilisée par l'APCE jusque-là. En effet, en plus des créations pures, la nouvelle notion comprend aussi les réactivations dont la dernière cessation est survenue plus d'un an avant la nouvelle création (environ 60 % des réactivations) et les reprises d'entreprises pour lesquelles il n'y a pas de continuité de l'entreprise (environ 25 % des reprises). La continuité d'une entreprise reprise est évaluée à partir de la localisation de l'entreprise et de l'activité exercée.

Une nouvelle nomenclature des activités (appelée Naf. Rév. 2) a été mise en place par l'INSEE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Depuis le mois de janvier 2009, les statistiques par activités sont basées sur cette nouvelle nomenclature. Si certains secteurs d'activité sont quasiment équivalents à ceux de l'ancienne nomenclature (construction, commerce, transports...), d'autres, en revanche, ont subi des modifications.

Afin de procéder à un historique de la création d'entreprises par secteurs d'activité, les séries des créations des années précédentes (2000 à 2008) ont été recalculées selon la nouvelle nomenclature.

Dans le but de se rapprocher au plus juste de la réalité économique et de la représentation de chacune des activités, l'APCE recompose les secteurs d'activité. Ils sont répartis en trois groupes :

- Les activités secondaires,
- les activités de type commerce,
- les activités de type services.

Par ailleurs, l'APCE a créé un secteur intitulé « commerce de bouche ». Il comprend :

- les activités de charcuterie (10.13B),
- la cuisson de produits de boulangerie (10.71B),
- les boulangeries et boulangeries-pâtisseries (10.71C) et les pâtisseries (10.71D).

Dans la nomenclature NAF rev. 2, ces activités appartiennent au secteur de l'industrie manufacturière alimentaire.